

2026/
Commune d'Epône
Conseil Municipal du 07/04/2026 – Délibération 2 n° 26-016
5.3 - Désignation des représentants

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Epône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPÔNE

SEANCE DU MARDI 07 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Emmanuel BOLLE, Maire d'Epône.

Présents :

M. Emmanuel BOLLE, Mme Isabelle ROMAIN, M. Stéphane TRUFFAUT, Mme Catherine MENETTRIER, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Elsa SERRANO, M. Didier SOUQUET, Mme Nelly ERMACORA, M. Kamel RAFAÏ, Mme Emilie OUAZI, M. Laurent ANDRIEU, Mme Nathalie POTTIER, M. Anthony HOLLAND, Mme Eliane E SA, M. Yanis AKRICH, Mme Sandra NIYONGERE, M. Théodore WAGNER, M. Philippe JACQ, Mme Hélène LACAILLE, M. Gilles VASSE, Mme Agnès MERRIEN, M. Ivica JOVIC, M. Olivier ECHARD, M. Rodolphe DRUART, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jean-Marc JUSTINE.

Absents ayant donné procuration :

Mme Amira GOULAHIANE procuration à M. Yanis AKRICH ;
Mme Isabelle MARTIN procuration à M. Ivica JOVIC ;
Mme Danièle MOTTIN procuration à M. Olivier ECHARD.

Monsieur Stéphane TRUFFAUT est élu secrétaire de séance.

DATE DE LA CONVOCATION :

01/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 26

Votants 29

DATE D'AFFICHAGE :

01/04/2026

OBJET : ELECTION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;

Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal d'Installation du 28 mars 2026 ;

Vu la délibération n° 26-010 du Conseil Municipal d'Installation du 28 mars 2026 portant sur l'élection du Maire ;

Vu la délibération n°26-011 du Conseil Municipal d'Installation du 28 mars 2026 relative à la fixation de 6 Adjointes au Maire pour un effectif légal de vingt-neuf membres ;

Vu la délibération n° 26-012 du Conseil Municipal d'Installation du 28 mars 2026 portant sur l'élection des Adjointes au Maire ;

Vu la délibération n° 26-015 du Conseil Municipal du 07 avril 2026 portant création de 6 (six) commissions municipales permanentes et fixant à 8 (huit) le nombre de membres appelés à siéger dans lesdites commissions, sous la Présidence du Maire, Président de droit.

2026/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 07/04/2026 – Délibération 2 n° 26-016
5.3 - Désignation des représentants

La délibération n° 26-015 porte sur la création de six commissions et fixe le nombre de membres à huit pour chacune de ces commissions.

Les membres sont désignés par vote au bulletin secret (article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales). **Toutefois, les membres du Conseil Municipal, à l'Unanimité, décident de ne pas procéder au scrutin secret pour procéder à l'élection des membres des commissions municipales permanentes, conformément à ce même article.**

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de ces membres ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Article 1er : DECIDE, à l'Unanimité (29 voix Pour) de procéder à l'élection des membres des commissions municipales permanentes :

Commission Enfance, Education, Lien social :	
1.	Isabelle ROMAIN
2.	Yanis AKRICH
3.	Catherine MENETTRIER
4.	Agnès MERRIEN
5.	Navid HUSSAIN-ZAIDI
6.	Hélène LACAILLE
7.	Rodolphe DRUART
8.	Danièle MOTTIN

Sont élus à l'Unanimité (29 voix Pour)

Commission Finances, Ressources Humaines, Affaires Générales et Intercommunalité :	
1.	Stéphane TRUFFAUT
2.	Laurent ANDRIEU
3.	Théodore WAGNER
4.	Nathalie POTTIER
5.	Kamel RAFAI
6.	Gilles VASSE
7.	Ivica JOVIC
8.	Isabelle MARTIN

Sont élus à l'Unanimité (29 voix Pour)

Commission Jeunesse et Périscolaire :	
1.	Catherine MENETTRIER
2.	Yanis AKRICH
3.	Isabelle ROMAIN
4.	Sandra NIYONGERE
5.	Elsa SERRANO
6.	Amira GOULAHIANE
7.	Rodolphe DRUART
8.	Ivica JOVIC

2026/
Commune d'Epône
Conseil Municipal du 07/04/2026 – Délibération 2 n° 26-016
5.3 - Désignation des représentants

Sont élus à l'Unanimité (29 voix Pour)

Commission Culture et Patrimoine, Associations et Jumelage :	
1.	Navid HUSSAIN-ZAIDI
2.	Eliane E SA
3.	Nelly ERMACORA
4.	Anthony HOLLAND
5.	Nathalie POTTIER
6.	Sandra NIYONGERE
7.	Béatrice DI PERNO
8.	Jean-Marc JUSTINE

Sont élus à l'Unanimité (29 voix Pour)

Commission Tranquillité Publique, Sécurité et Devoir de mémoire :	
1.	Kamel RAFAI
2.	Gilles VASSE
3.	Théodore WAGNER
4.	Stéphane TRUFFAUT
5.	Didier SOUQUET
6.	Nelly ERMACORA
7.	Olivier ECHARD
8.	Jean-Marc JUSTINE

Sont élus à l'Unanimité (29 voix Pour)

Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable :	
1.	Didier SOUQUET
2.	Nathalie POTTIER
3.	Emilie OUAZI
4.	Agnès MERRIEN
5.	Philippe JACQ
6.	Gilles VASSE
7.	Olivier ECHARD
8.	Danièle MOTTIN

Article 2 : ARRETE la liste de noms des membres pour chacune des commissions après le recueil des candidatures et le déroulement des votes.

2026/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 07/04/2026 – Délibération 2 n° 26-016
5.3 - Désignation des représentants

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines
Le **22 AVR. 2026**
Et publié/affiché le **22 AVR. 2026**



Emmanuel BOLLE

Maire d'Épône

Stéphane TRUFFAUT
Secrétaire de séance

